



**PRÉFET
DE L'ÈURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

**Unité bidépartementale
Eure Orne**

Evreux, le 13/02/2025

Nos réf. : 27-2025-50

Tél. : 02 32 29 62 50

Mél : ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

**Procès-verbal de la commission de suivi de site
PRECOVAL CETRAVAL à Malleville-sur-le-Bec
Mardi 08 Octobre 2024**

Sous la présidence de monsieur FOURNIER – MONTGIEUX, sous-préfet de Bernay, s'est tenue le mardi 08 octobre 2024, la commission de suivi du Centre de Traitement et de Valorisation (CETRAVAL) de Malleville-sur-le-Bec, à la salle communale de Thierville.

Participants à cette réunion :

Représentants des collectivités territoriales :

- M. Michel AUGER : Maire de Malleville-sur-le-Bec
- M. Pascal FINET : Maire du Bec Hellouin
- Mr Franck VALLEE : Adjoint au Maire de Pont Authou

Représentants des associations de riverains :

- M. Michel BRUNY : président de l'association Nature et Avenir

Représentants des administrations :

- M. Philippe FOURNIER - MONTGIEUX : Sous-préfet de Bernay
- Mme Karine PATIGNY-PIEDNOEL : Sous-préfecture de Bernay
- Mme Marie-Louise PHILIPPE, Agence Régionale de Santé
- M. Cyril HUART: Inspecteur UBDEO - DREAL

Représentants de l'exploitant :

- M. Jean-Pierre DELAPORTE : Président du PRECOVAL
- M. Bertrand SIMON : Vice-Président du PRECOVAL
- M. Sébastien FABRE : Responsable du CETRAVAL
- Mme Émilie PETREMENT : Responsable adjointe du CETRAVAL
- Mme Séphora SANSON : Assistante du CETRAVAL

Personnes excusées :

- Mme Karine VALLEE, Maire de Pont-Authou
- M. Frédéric PERSON : Directeur du PRECOVAL



I. Approbation du dernier compte-rendu de la CSS du 23 septembre 2023

Monsieur le Sous-Préfet salue les membres de la commission et demande l'approbation du compte-rendu de la CCS du 23 septembre 2023. Le procès-verbal de la précédente réunion est acté à l'unanimité.

Monsieur le Sous-Préfet annonce l'ordre du jour et invite le PRECOVAL à présenter le document de support de la commission.

Nota : l'arrêté interpréfectoral du 31 décembre 2024 a acté du changement de dénomination du SDOMODE en PRECOVAL. Le nom de PRECOVAL sera mentionné dans ce compte-rendu.

II. Suivi de l'exploitation :

1) Gestion des tonnages

Monsieur Fabre détaille le tonnage de déchets enfouis sur le site en 2023 :

- ordures ménagères : 28 652 t ;
- encombrants : 6 405 t ;
- DIB : 186 t.

Soit un total de 35 420 tonnes enfouies. Le site est autorisé à enfouir 45 000 tonnes par an, le tonnage enfoui est bien inférieur au tonnage annuel autorisé.

Monsieur Fabre précise que les encombrants sont issus des 17 déchetteries du territoire du PRECOVAL.

Concernant la gestion des ordures ménagères, le PRECOVAL informe de la déviation des gisements issus des quais de transfert de Pont Audemer, de Bernay, des Bottereaux et du CETRAVAL soit un total dévié de 7 954 tonnes en 2023.

Monsieur Delaporte précise que les ordures ménagères sont amenées à baisser fortement grâce à la collecte sélective des déchets biologiques, mais aussi grâce à la communication.

Le tonnage de déchets enfoui dans le casier VIII depuis son ouverture le 5 juillet 2018 est de 203 985 tonnes au 31 décembre 2023.

Les déchets d'amiante lié collectés (224 tonnes en 2023) ont été acheminés vers la SERAF à Tourville la Rivière (76) dans l'attente de l'autorisation d'exploiter le casier dédié au CETRAVAL, obtenue en juin 2024.

Le gisement d'emballages ménagers est en légère augmentation (1791 tonnes en 2022 contre 1900 tonnes en 2023), mais on peut constater une tendance à la baisse pour 2024.

Le tonnage de gravats collectés a une tendance à augmenter.

Mr Le Sous-Préfet demande comment ces gravats sont valorisés.

Mr Delaporte précise que les gravats sont valorisés par concassage en deux types de granulats (0/31.5 ou 30/60). La fine est utilisée principalement pour recouvrir les casiers du site mais également pour la vente aux particuliers et aux professionnels.

Les déchets à base de plâtre collectés par le PRECOVAL représentent 2295 tonnes en 2023 ; ces tonnages sont traités au CETRAVAL depuis le second semestre 2020. Nous avons constaté en 2020-2021 un gros apport en plâtre dû au confinement. Mr Fabre précise que, depuis 2012, les déchets

plâtres sont séparés des ordures ménagères dans un casier plâtre prévu à cet effet, afin de réduire les odeurs.

2) Traitement des lixiviats

La quantité de lixiviats traités par la station Ovive est de 9 680 m³ en 2023 contre 7223 m³ en 2022, ce qui a représenté 8739 m³ après traitement. Mr Fabre précise que la pluviométrie de 2023 a représenté 1 222 m³ dans les lagunes.

Sébastien FABRE rappelle que la charge hydraulique des lixiviats dans les alvéoles de stockage de déchets ne doit pas réglementairement excéder 30 cm.

La présentation des hauteurs de lixiviats sur les 47 puits présents sur le site démontre des hauteurs moyennes se situant entre 20 cm et 50 cm. Les relevés sont réalisés mensuellement.

3) Gestion du biogaz

Sébastien FABRE présente l'installation de valorisation énergétique des biogaz présente sur le site depuis 2016.

Cette unité de cogénération composée de 2 moteurs (200 kw et 600 kw) permet également de récupérer la chaleur, utilisée pour chauffer la lagune de lixiviats en amont du traitement (réduction de l'ammoniac) et le bâtiment technique.

La production électrique injectée sur le réseau ENEDIS est de 3401 MkWh en 2023 contre 3 554 MkWh en 2022. Le taux de fonctionnement pour l'année 2023 a été de 97.2 % soit 8 509 heures de fonctionnement sur 8 760 heures.

Mr Fabre présente les arrêts d'injections électriques en 2023, qui restent relativement bas.

Monsieur Sébastien Fabre précise que le taux de valorisation des biogaz pour l'année 2023 est de 99.88 %, ce qui est important pour le syndicat. Mr Fabre explique qu'il y a eu un peu de biogaz torchés pendant 9 heures cumulées, afin d'éviter les odeurs pendant l'arrêt des moteurs. Le taux minimal de 75 % valorisés est largement atteint pour bénéficier de la réduction de la TGAP.

En 2023, la centrale de cogénération a permis de valoriser 2 340 MkWh thermiques.

Dans son projet d'unité de déconditionnement des biodéchets au CETRAVAL, le PRECOVAL souhaitait bénéficier de cette chaleur pour hygiéniser la pulpe organique (70°C, 1 h).

Le PRECOVAL n'est cependant pas propriétaire de cette chaleur. Par crainte de perdre administrativement la PEE (prime à l'efficacité énergétique), le délégataire GASEO n'a pas donné son accord à ce projet. Le PRECOVAL se dirige donc vers la mise en place d'une chaudière à biomasse.

Monsieur Sébastien FABRE précise que la production générée par la centrale de cogénération permettrait d'alimenter une commune de 800 foyers.

Le bilan financier de 2023 concernant l'installation de valorisation du biogaz par cogénération indique une recette électrique de 31 044 € en 2023 contre 27 822 € en 2021. Pour le PRECOVAL, la valorisation de la chaleur permet ainsi de bénéficier de la prime à l'efficacité énergétique (PEE) 10 221 € en 2023 contre 11 033 € en 2022 et 8 488 € en 2020.

III. Suivi environnemental des activités du CETRAVAL

1) Rejets atmosphériques

Sébastien FABRE rappelle que les rejets atmosphériques concernent les émissions des moteurs de l'unité de valorisation.

Les émissions atmosphériques font l'objet de campagnes de mesures d'analyses annuelles réalisées par un organisme agréé. Les résultats pour l'année 2023 ont démontré des résultats conformes aux valeurs limites d'émissions réglementaires.

2) Rejets des effluents issus du traitement des lixiviats

La société OVIVE, exploitante de l'unité de traitement des lixiviats, réalise les analyses des eaux de rejet. 17 paramètres sont ainsi contrôlés à fréquence hebdomadaire ou mensuelle.

Monsieur Sébastien Fabre précise que les analyses de rejets de la station de traitements des lixiviats durant l'année 2023 ont été conformes à l'arrêté préfectoral, à l'exception de quelques pics n'engendrant pas de non-conformités des concentrations mensuelles. Quatre dépassements ponctuels ont été observés en juin : DCO (pic à 356 mg/l) et du COT (130 mg/l), en juillet : COT à 82 mg/l, et septembre 2023 : COT à 99 mg/l.

Mr Fabre précise que la norme DCO est 300 mg/l et la norme COT est de 70mg/l.

Monsieur Sébastien Fabre explique que néanmoins les moyennes mensuelles ont été respectées (184 mg/l et 0.06 mg/l).

Monsieur Sébastien Fabre précise qu'il n'est plus observé de dépassements concernant l'arsenic depuis la mise en place d'un nodule de traitement spécifique.

Mr Fabre présente le tableau des analyses des paramètres analysés.

3) Analyse des eaux pluviales et souterraines

Monsieur Sébastien Fabre indique que l'analyse des eaux des bassins d'eaux pluviales a été conforme aux normes de l'arrêté ministériel tout au long de l'année 2023.

Monsieur Sébastien Fabre rappelle que le site de CETRAVAL est équipé de 10 piézomètres, dont 3 ont été créés lors de l'extension du site en 2018.

Les analyses des eaux souterraines sont réalisées semestriellement. Elles sont soumises à l'avis d'un hydrogéologue expert, qui a malheureusement disparu cette année.

Mr Fabre précise que le PRECOVAL a pris contact avec le coordonnateur des hydrogéologues agréés de l'Eure, afin de soumettre nos analyses à l'avis au successeur de Monsieur Olivier Grière. Néanmoins les analyses semestrielles en interne n'a pas relevé d'événements marquants.

4) Suivi des odeurs

Monsieur Sébastien FABRE présente les événements odorants au cours de l'année 2023 répertoriés par le réseau des nez. Il précise que les périodes odorantes représentent 6 événements sur l'année, principalement recensés en soirée.

Monsieur Sébastien Fabre précise que le PRECOVAL a signé un contrat d'entretien de son système anti-odeur : deux visites annuelles par le constructeur Natural tech ont été réalisées en 2023.

5) Bilan énergétique

Monsieur Fabre présente le bilan énergétique du site avec une consommation électrique en 2023 de 581 MkWh et une production de 3 401 MkWh.

Une consommation GNR de 89 m3, s'expliquant avec la consommation générée par le compacteur. Le site a consommé 122 m3 d'eau du réseau, contre 8739 m3 de production d'effluents.

IV. Dossiers en cours 2023-2024

1) Travaux d'agrandissement du casier Plâtre et travaux préparatoire du casier VIII f-g

Le PRECOVAL a signé un marché de Maîtrise d'œuvre pour ces travaux : le maître d'œuvre est BETA Environnement (déjà Maître d'œuvre des précédents casiers). Suite à consultation des entreprises, les travaux concernant le casier VIII F et G devraient commencer en novembre 2024. Mr Fabre présente le plan de projet du casier VIII F et G en rehausse.

Mr Fabre présente les travaux concernant l'agrandissement du casier plâtre prévue pour l'année prochaine.

2) Projet de mise en place de panneaux photovoltaïques

Mr Fabre précise qu'en partenariat avec le SIEGE, porteur de projet, le PRECOVAL maintient son projet d'installation de panneaux photovoltaïques au CETRAVAL.

Lors de la dernière CSS, il avait été précisé les longueurs d'attente de l'avis de la CRE concernant la candidature du projet à l'appel d'offres.

La Société « Transition Euroise du CETRAVAL » apprend en janvier 2023 qu'elle est lauréate à l'appel d'offres.

L'enquête publique du projet s'est déroulée au mois de juin 2023. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au permis de construire.

Mr Sébastien Fabre précise que le PRECOVAL a reçu l'Arrêté préfectoral en septembre 2023.

En septembre 2023, le PRECOVAL apprend que le dossier de candidature lauréat est abandonné du fait du contexte géopolitique sur les prix de l'énergie.

Monsieur Fabre rappelle l'historique du dossier :

- Nouvelle candidature à l'appel d'offres de la CRE en octobre puis en décembre 2023 ;
- Echec en janvier 2024 ;
- Reprise du dossier et études pour baisser le coût des investissements ;
- Dépôt d'un nouveau dossier en juillet 2024 avec meilleur taux de rentabilité afin de concurrencer les projets du Sud de la France.

Mr Fabre précise que les réponses sont attendues au premier trimestre 2025.

Mr Fabre explique que le PRECOVAL a étudié toutes les possibilités pour réduire l'enveloppe du coût d'investissement, notamment en réalisant le terrassement en interne afin d'optimiser le coût de vente de l'électricité.

Mr Fabre en parallèle explique le projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment biodéchets, et sur une surface d'un hectare afin de pouvoir subvenir aux consommations du site.

3) Mise en place d'une unité de déconditionnement de biodéchets au CETRAVAL

Monsieur Fabre explique que le déconditionneur est une machine permettant de traiter un flux de biodéchets emballés pour séparer le contenu organique «pulpe ou soupe organique» des contenants, ou «refus».

Ce projet s'inscrit dans une démarche de « développement durable » : Valorisation énergétique de la matière organique, « Retour à la terre » de la matière organique.

Mr Fabre présente le projet avec l'utilisation des eaux pluviales de toiture et des eaux de lavage dans le process. Il précise l'utilisation de la chaleur émise par une chaudière biomasse afin de chauffer la pulpe, mais aussi l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture pour l'indépendance énergétique du projet. Cette activité sera confinée sous bâtiment fermé afin de nuire le moins possible au voisinage. Une création d'emplois (≈ 10/12 ETP) est nécessaire au bon fonctionnement. Le PRECOVAL réfléchit également à l'acquisition de véhicules de collecte au biogaz issu des méthaniseurs agricoles (réflexion).

Afin de maîtriser les coûts, le PRECOVAL a fait le choix d'une exploitation en régie totale .

Mr Fabre présente la planification technique du projet:

- Réalisation du bâtiment d'accueil : octobre/novembre 2023 = réalisé en 2024
- Livraison du process (Green-Creative Sycomore): décembre 2023 / janvier 2024
- Développement des outils de collecte sur le territoire : octobre / novembre 2024
- Mise en service de l'installation : mi-novembre 2024 avec le démarrage de la collecte

Mr Fabre présente également la planification administrative et réglementaire du projet :

- Dépôt du dossier de déclaration ICPE : second trimestre 2024
- Dépôt du dossier de Demande d'agrément sanitaire SPAN3: juin 2024

Mr Fabre et Mr Delaporte invitent les membres de la commission à visiter le bâtiment en installation du déconditionneur.

A l'issue de la présentation, aucune remarque n'a été formulée de la part des membres de la commission.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Sous-préfet remercie l'assemblée et clôture la séance.

La visite de site s'effectue par les membres de la commission.

Le sous-préfet de Bernay,



Philippe FOURNIER – MONTGIEUX

